

Attribution de
Subventions

Un crédit de 1100^{Frs} étant ouvert au budget - additionnel - compte 657 -
subvention - le Conseil municipal donne la répartition suivante :

Direction de Collectivités locales et de Finances	- Campagne de la Jeunesse en plein air 1954 -	150 ^F 00
2 ^{ème} Bureau du par. pour Préfet de la région	- Quinzaine de l'École Publique	96 ^F 50
Nancy, le 27 Oct. 1961	- Ruche - Association familiale locale	700 ^F 00
Pour le Préfet		<hr/>
		956 ^F 50
	- Divers - à répartir ultérieurement	143 ^F 50
		<hr/>
		1100 ^F 00

Le Sous-Préfet chargé de mission
J. BURLOT

dit que les versements auront lieu :

- 1^{er} - Pour le 1^{er} Poste au C.C.P. 460.12 Nancy ouvert au nom de F.O.L
49 Rue Isabey - Nancy -
- 2^o - Pour le poste n^o 2 au C.C.P. 887.39 Nancy ouvert au nom de
Jeunesse en Plein Air 49 Rue Isabey - Nancy -
- 3^o - Pour le poste n^o 3 à l'Association familiale de dames - compte
ouvert à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Est - Nancy -
compte 20 - 31656 69 -